

Compétences attestées

La formation certifiante « Visa pour les IFRS » est structurée autour d'un programme complet de 105 heures de formation synchrone (présentielle ou distancielle) permettant d'acquérir et de développer les connaissances des participants sur l'ensemble des normes du référentiel comptable international (IFRS) grâce à de nombreux apports théoriques, illustrations tirées de la pratique, retours d'expérience des animateurs et cas pratiques. Les participants deviennent en outre acteurs de leur formation en présentant un rapport final d'application d'une problématique IFRS à un contexte professionnel réel (rapport d'environ 30 pages, nécessitant au minimum 30 heures de travaux personnels).

1- Les compétences attestées sont les suivantes :

- **Connaître les fondamentaux des IFRS**
 - Contexte d'application des normes par l'UE
 - Des normes appliquées au niveau mondial
 - Organisation de l'activité normative et de son application en Europe
 - Les grands principes (cadre conceptuel)

- **Identifier les spécificités de certaines normes IFRS en termes de fait générateurs**
 - Savoir identifier et comptabiliser les contrats de location (IFRS 16)
 - Connaître les règles relatives à la reconnaissance du revenu (IFRS 15) et les appliquer au quotidien
 - Prendre conscience de la convergence forte avec les règles comptables françaises sur les passifs et provisions (IAS 37)
 - Comprendre le traitement des autres événements particuliers (événements post-clôture et changements de normes)
 - Comprendre et enregistrer les traitements spécifiques liés à la rémunération du personnel : paiements en actions (IFRS 2) et engagements sociaux (IAS 19, dont indemnités de départ à la retraite)

- **Identifier les problématiques IFRS liées à la valorisation des éléments comptables**
 - Connaître et comptabiliser les éléments constitutifs du coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles et des stocks (IAS 16, IAS 38, IAS 2, IAS 20, IAS 23, IFRIC 12, ...)
 - Comprendre et appliquer les règles IFRS en termes d'amortissement et de perte de valeur des actifs immobilisés hors immobilisations financières et des stocks (IAS 16, IAS 38, IAS 36, IAS 2)
 - Savoir mettre en œuvre les exigences de présentation des normes IFRS pour les activités abandonnées ou destinées à être cédées (IFRS 5)
 - Traiter toutes les problématiques liées à l'utilisation des devises (conversion en devises IAS 21, et hyperinflation IAS 29)

-
- **Aborder les points spécifiques de la consolidation en IFRS**
 - Connaître les méthodes de consolidation et savoir quand les appliquer (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)
 - Savoir traiter les variations de périmètre (prise de contrôle IFRS 3, perte de contrôle IFRS 10 et variations de pourcentage d'intérêt dans changement du contrôle)
 - Savoir déterminer et suivre les impôts différés, réaliser le tableau de la preuve d'impôt (IAS 12)
 - Savoir élaborer et analyser les tableaux de contrôle de la consolidation : variation des capitaux propres (IAS 1) et tableau de flux de trésorerie (IAS 7)
- **Identifier et comptabiliser les instruments financiers en IFRS (IAS 32, IFRS 9, IFRS 7 et IFRS 13)**
 - Connaître les catégories d'actifs et de passifs financiers et savoir distinguer les instruments de capitaux propres des instruments de dette en IFRS
 - Savoir comptabiliser les instruments financiers, y compris les instruments financiers dérivés, en particulier dans le cadre de la comptabilité de couverture
- **Savoir appliquer les IFRS dans le cadre d'une première application de ce jeu de normes**, en particulier en cas de cotation future ou de demande des investisseurs et comprendre les principaux impacts de cette transition sur les états financiers (IFRS 1)
- **Aborder l'ensemble des autres normes** (information sectorielle, bénéfice par action, information intermédiaire, normes liées à un secteur d'activité spécifique, etc.)
- **Comprendre où trouver l'information pour rester à jour dans un contexte où les normes évoluent de façon régulière.**

2- Modalités d'évaluation :

L'acquisition des connaissances est démontrée par la réalisation personnelle régulière des cas pratiques (ensemble noté sur 15 points) et des quiz d'évaluation (dont deux notés sur 80 points au total) ainsi que par la soutenance du rapport final (noté sur 140 points).